



Délibération
DIRFI/JG

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 AVRIL 2024

2024 – 50 VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024 BUDGET ANNEXE GOLF

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 26

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, BERDAÏ Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, CAMBON Véronique, TERRIEN Joël, EHLINGER François, JEDAT Günter, BUFFET Martine, DAVIET Laurent, ABELIN-DRAPRON Véronique, DEREN Dominique, DEBORDE Sophie, MAUDOUX Pierre, MARTIN Didier, DIETZ Pierre, CHABOREL Sabrina, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre, CATROU Rémy, MELLA Florent

Excusés ayant donné pouvoir : 7

AUDOUIN Caroline à CAMBON Véronique, ARNAUD Dominique à ROUDIER Jean-Pierre, BENCHIMOL-LAURIBE Renée à MARTIN Didier, CARTIER Nicolas à BARON Thierry, CHANTOURY Laurent à PARISI Evelyne, GUENON Delphine à ABELIN-DRAPRON Véronique, VIOLLET Céline à MACHON Jean-Philippe

Absents excusés : 2

BETIZEAU Florence, DELCROIX Charles

Secrétaire de séance : CHEMINADE Marie-Line

Date de la transmission des documents budgétaires : 21/03/2024

Date de la convocation : 28/03/2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2311-1 et suivants, et l'article L. 1612-7,

Vu les documents budgétaires proposés au Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2022-87 relative à la mise en œuvre du droit d'option du plan comptable M57,

Vu la délibération n°2024-07 du Conseil municipal du 8 février 2024 portant débat d'orientations budgétaires 2024,



Vu la délibération n°2024-43 de ce Conseil Municipal approuvant le Compte Financier Unique (CFU) 2023 du Budget Annexe GOLF,

Vu la délibération n°2024-46 de ce Conseil Municipal adoptant les affectations des résultats 2023 du Budget Annexe GOLF,

Vu le rapport de présentation du budget primitif 2024 transmis le 21 mars 2024 aux conseillers municipaux de la Ville de Saintes,

Considérant le détail des dépenses et recettes décrits dans le rapport de présentation joint en annexe,

Considérant les équilibres budgétaires ci-après,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 21 mars 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'approbation du Budget Primitif 2024 du BUDGET ANNEXE GOLF :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles	611 202,00 €
Dépenses d'ordre	69 500,00 €
Total dépenses	680 702,00 €
Recettes réelles	680 702,00 €
Recettes d'ordre	0,00 €
Total recettes	680 702,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles	87 245,96 €
Dépenses d'ordre	2 000,00 €
Total dépenses	89 245,96 €
Recettes réelles	17 745,96 €
Recettes d'ordre	71 500,00 €
Total recettes	89 245,96 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette proposition.

Pour l'adoption : 21

Contre l'adoption : 9 (CATROU Rémy, DEREN Dominique, MACHON Jean-Philippe en son nom et celui de VIOLLET Céline, MARTIN Didier en son nom et celui de BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MELLA Florent, ROUDIER Jean-Pierre en son nom et celui d'ARNAUD Dominique)

Abstentions : 3 (CHABOREL Sabrina, EHLINGER François, MAUDOUX Pierre)

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bruno DRAPRON

La secrétaire de séance,



Marie-Line CHEMINADE

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.